

QUESTIONNAIRE

- 1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.
 - a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ? Oui, il s'agit d'un enjeu incontestablement majeur. De nombreuses personnes se retrouvent contraintes de réduire leur temps de travail ce qui peut avoir un impact conséquent sur les revenus des ménages, notamment pour celles et ceux dont les salaires sont bas et les familles monoparentales. Par ailleurs, le conjoint, majoritairement les femmes, qui réduit son temps de travail ou cesse son activité professionnelle se place dans une situation de vulnérabilité financière, notamment au moment de l'âge de la retraite. Dans la mesure ou empiriquement, ce sont majoritairement les femmes qui assument la majorité des tâches domestiques et familiales, les problèmes de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, perpétuent les inégalités entre hommes et femmes et prétéritent les carrières féminines. Sans mesures pour faciliter la conciliation entre vie privée et professionnelle, le lien parents-enfants et le développement de l'enfant peut s'en trouver péjoré.
 - b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?
 - Une augmentation du nombre de places de crèche
 - Une réduction du coût des places de crèche
 - Instauration d'un congé paternité et d'un congé parental
 - Développement de l'offre d'activités para et périscolaires
 - Développement des possibilités de télétravail et des horaires flexibles
 - Augmenter les possibilités de temps partiels pour celles et ceux qui le souhaitent
 - Interdiction du travail dominical à l'exception des services publics de base
 - Protection accrue contre les licenciements suite à une grossesse
- 2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)
 - a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?
 - Les lourdeurs des procédures administratives
 - Les critères trop restrictifs pour y avoir accès
 - Le système de hiérarchisation des prestations
 - Les effets de seuils
 - Méconnaissance des aides auxquelles certaines personnes ont droit.
 - b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?
 - Meilleure information et accompagnement individuel
 - Lissage des effets de seuil sans pertes de prestations
 - Révision du système de hiérarchisation des prestations
 - Elargissement des groupes cibles pour certaines prestations
- 3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).



- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif?
 - Meilleure coordination entre les différentes politiques publiques en lien avec les problématiques familiales
 - Une meilleure connaissance des besoins des familles et des prestations à développer pour y répondre.
- b) Quels en seraient les désavantages ?
 - Risque de laisser de côté les enjeux concernant la politique familiale qui seraient rattachés à d'autres département.
- 4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).
 - a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif?

 La possibilité de mener une réflexion théorique et des analyses empiriques sur les besoins des familles afin d'avoir des données scientifiques permettant de développer des outils et prestations au plus proche des besoins identifiés.
 - b) Quels en seraient les désavantages ? Pas de désavantages mais le constat que le CATI-Ge (centre d'analyse territoriales des inégalités) qui se basait sur des principes similaires a vu ses activités suspendues faute de moyens à disposition.
- 5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.
 - a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?
 - La politique de la petite enfance
 - Les allocations familiales
 - Les prestations complémentaires familiales
 - La nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse
 - Le congé maternité
 - b) Quelles sont les mesures que vous préconiseriez pour la développer ?
 - Instauration d'un congé parental
 - Développement des solutions de garde
 - Développement de l'offre para et périscolaire
 - Plafonnement des primes maladies à 10% du revenu des ménages